



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 53 - Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions et signature d'un avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

Animations commerciales et artisanales
Attribution de subventions et signature d'un avenant à la
convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Depuis plusieurs années les associations de commerçants et d'artisans développent leurs actions de promotion ou de communication avec le soutien de la Ville de Besançon et demandent la reconduction du soutien apporté par la collectivité, d'autres présentent des actions nouvelles appelant elles aussi le soutien de la Ville. Par ailleurs l'opération «Samedis piétons» dont la dernière édition intervient le 9 décembre 2017, doit être amplifiée en matière de communication pour toucher la clientèle du Haut-Doubs et de Suisse et lancer les opérations commerciales de fin d'année avec les marchés de Noël de Besançon.

I - Les samedis piétons

L'opération «les samedis piétons» a lieu en 2017, avec cette année 7 éditions, chaque 2^{ème} samedi du mois, de 11 h à 19 h, exceptions faites des 2 samedis de braderie en juillet et octobre, et du samedi 11 novembre soit les :

- 11 février
- 11 mars
- 8 avril
- 13 mai
- 10 juin
- 9 septembre.

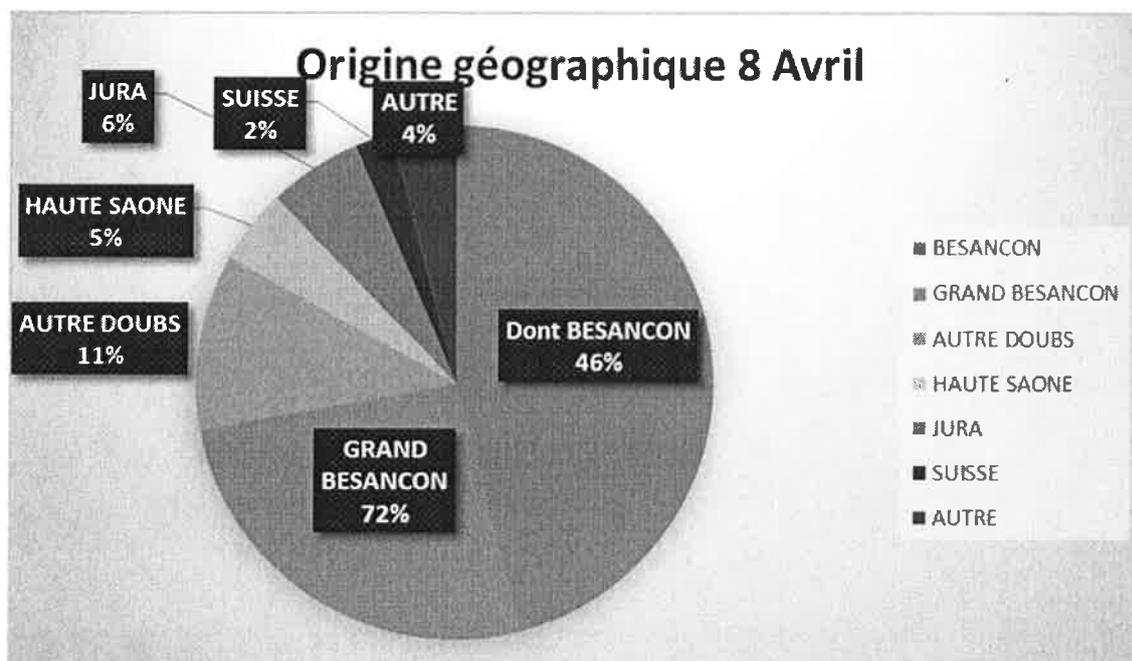
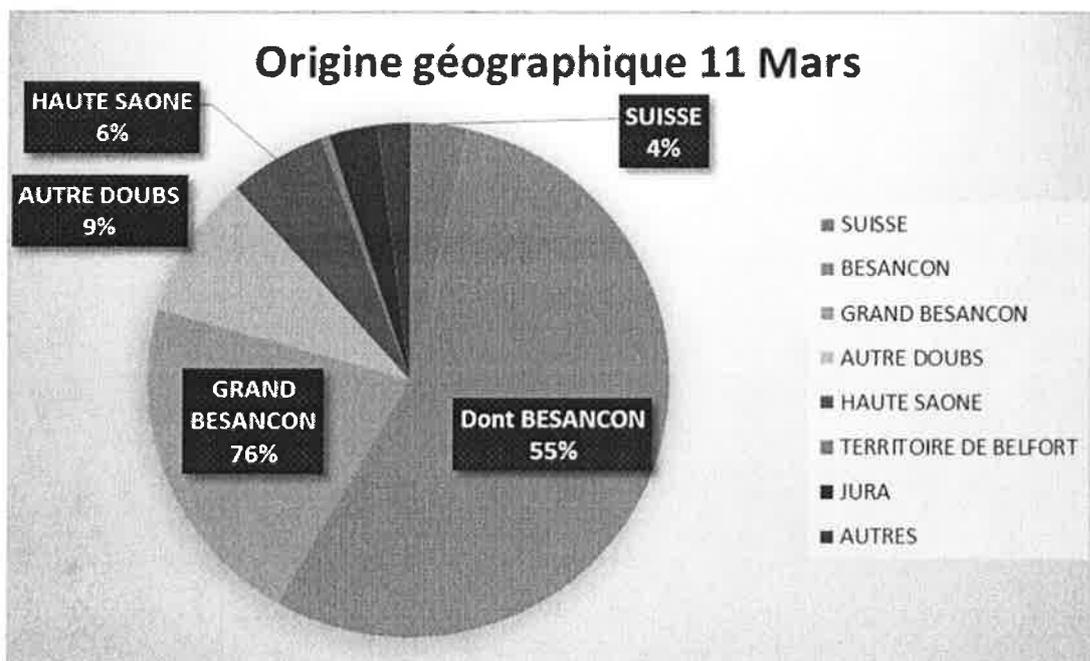
La dernière édition est prévue le 9 décembre 2017.

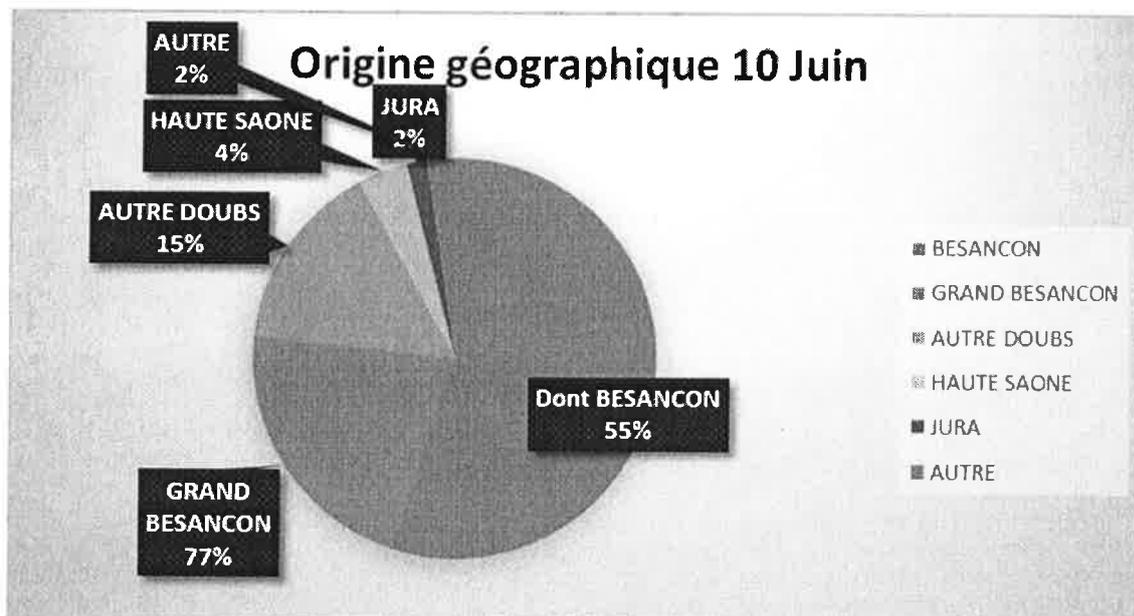
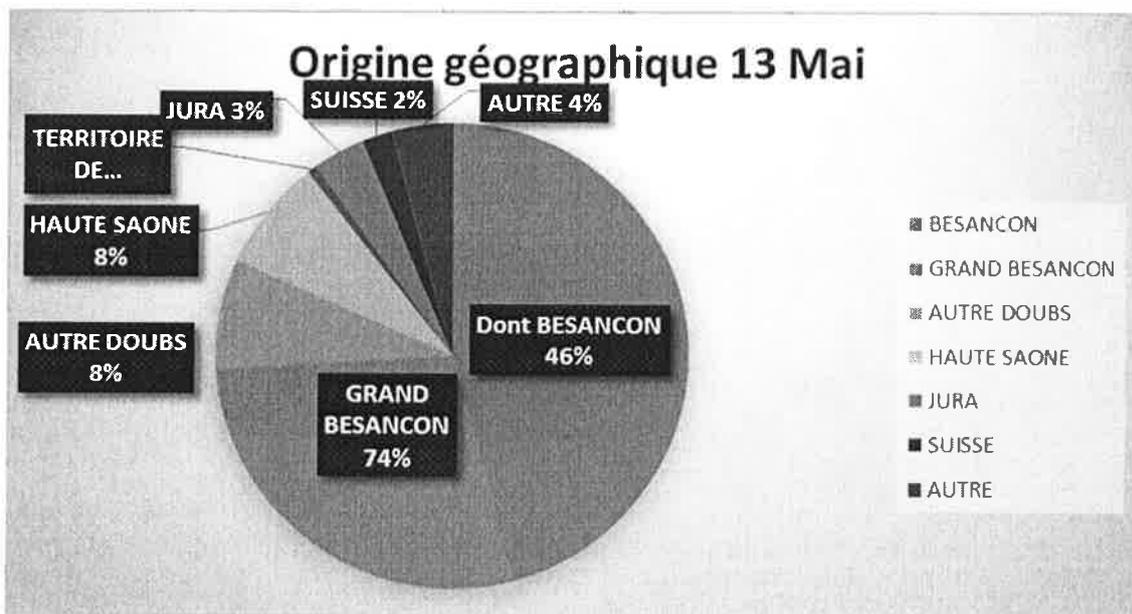
Le nombre de consommateurs qui se sont présentés à l'espace «Samedis piétons» est en nette progression ; un panier élevé et une augmentation du nombre de commerçants partenaires sont le signe d'un vrai engouement pour cette opération.

Samedis Piétons	Nombre de consommateurs	Panier moyen	Commerçants partenaires	Nombre de BEZAC KDO distribués
Février	173	102	66	262
Mars	300	184	76	520
Avril	271	189	78	479
Mai	332	180	81	559
Juin	306	187	84	532

Un bilan des quatre premières éditions a permis de mesurer l'origine de la chalandise du centre-ville grâce aux «Bezako» offerts contre présentation d'une preuve d'achat dans les commerces du centre-ville partenaires de l'opération.

La fréquentation par origine géographique se décompose comme suit :





La faible fréquentation des chalandes du Haut-Doubs / Haute-Saône et Suisse semble provenir d'un déficit de communication qu'il est proposé de résorber par une campagne de communication adaptée à la période de fin d'année, nécessitant l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat, initiateur de la manifestation, chargé de proposer un plan de communication ambitieux.

II - Animation des façades à l'occasion des fêtes de fin d'année

Devant le succès national de cette opération (TF1 a réalisé un reportage sur celle-ci), il a été proposé de reconduire l'animation de cinq façades du centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce projet d'animation pourrait être proposé de manière itinérante sur le territoire de l'agglomération bisontine.

Le budget de cette opération d'envergure s'élève à 80 000 € pour lequel une recherche de parrainages est entreprise par l'opérateur, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB).

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à soutenir cette action à hauteur de 10 000 € qui seraient versés à l'OCAB.

Un projet d'avenant à la convention avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat signée le 20 février 2017 et visée en préfecture le 3 mars 2017, est proposé en annexe.

III - Récidev

a) AlimenTERRE

La campagne AlimenTERRE organisée à Besançon depuis 2001 est une campagne d'éducation au développement qui vise chaque année, avec le soutien de la Ville de Besançon, de mi-avril à fin décembre, à informer l'opinion publique sur les causes de la faim dans le monde et à promouvoir le respect du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire en soutenant l'agriculture familiale au Nord comme au Sud, le point d'orgue étant le marché AlimenTERRE qui se déroulera cette année les 14 et 15 octobre 2017 - Place Granvelle et proposera de valoriser :

- des produits locaux, biologiques et issus du commerce équitable
- des cuisines du monde (spécialités des quatre coins du monde)
- des animations et des rencontres (stands d'information, animations pour les petits et les grands...).

L'édition 2016 avait vu près de 2 000 visiteurs.

La campagne AlimenTERRE consiste aussi en des animations en milieu scolaire, en lycées, afin de sensibiliser les jeunes sur ces questions autour d'un court métrage mais aussi de jeux qui permettent une meilleure compréhension des enjeux et obstacles du monde actuel.

AlimenTERRE se déroule aujourd'hui sur l'ensemble de l'année avec le festival régional du film documentaire.

Le coût total de la campagne AlimenTERRE s'élève à 43 313 €. Il est proposé que la Ville reconduise son soutien à hauteur de 2 000 €.

b) Marché solidaire de Noël

Pour renforcer l'attractivité du programme de Noël, Récidev propose de renouveler son espace solidaire sur le square Saint-Amour du 6 au 17 décembre 2017.

Récidev anime en Franche-Comté un agenda de moments forts dont le marché solidaire de Noël est l'un des points d'orgue qui mobilise, outre la structure, une soixantaine de bénévoles.

En 2016, lors de la 16^{ème} édition, les 50 associations participantes ont reçu environ 20 000 visiteurs sous le chapiteau installé square Saint-Amour, affirmant le marché de Noël solidaire comme un rendez-vous incontournable des festivités de fin d'année. L'édition 2016 a été marquée par la présence de nombreux visiteurs bourguignons.

Ce marché qui fournit aux associations une plateforme forte leur permet de communiquer sur leurs projets de solidarité et de récolter des fonds pour soutenir leurs diverses actions.

La diversité des associations engagées aux quatre coins du monde, la forte mobilisation des bénévoles et le soutien logistique et financier fort de la Ville de Besançon, font la réussite de ce marché.

Le budget du 17^{ème} Marché solidaire de Noël présenté par Récidev s'élève à 182 255 €, dont 150 000 € de valorisation de bénévolat. Il est proposé que la Ville de Besançon apporte son concours à hauteur de 8 500 €.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 30 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.91.6574 CS 10011.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de deux subventions de chacune 10 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon au titre respectivement des samedis piétons et de l'animation des façades à l'occasion des fêtes de fin d'année, ainsi que de deux subventions d'un montant de 2 000 € et de 8 500 € à Récidev au titre, respectivement, de la campagne AlimentTERRE et du marché de Noël solidaire,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité